

**PROCES-VERBAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES
POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER
- SCRUTIN DU 25 JUIN 2026 -**

OBJET DU SCRUTIN : Election des représentants du collège spécifique

Le 25 juin, à 16 heures s'est réunie la commission de recensement et de dépouillement des votes, instituée par l'arrêté n°SG-018-2026 du 11 mai 2026 du Président du Centre De Gestion de Loir-et-Cher, dans les conditions prévues par le Décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

Secrétaire : Stéphanie DE PUYMALY

Liste « **Union des élus pour le Centre De Gestion** » : M. Eric MARTELLIÈRE

Liste « **d'Union** » : M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

A 16h00, le Président a déclaré le scrutin ouvert.

La commission a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985: La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

A 19h12 heures, le Président a publiquement déclaré le scrutin clos.

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- nombre d'électeurs inscrits dans le département : 3
- nombre d'électeurs votants (ayant au moins 1 voix) dans le département : 2
- nombre d'enveloppes reçues au centre de gestion : 2
- nombre d'enveloppes dans l'urne : 2

Puis, il a été procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

- Total des voix attribuées aux électeurs : 3
- Nombre de Bulletins nuls : 0
- Nombre de Bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 2

Nombre de voix obtenues par chacune des listes en présence :

Titre de la liste	Nombre de voix obtenues
Liste « Union des élus pour le Centre De Gestion » Présentée par Eric MARTELLIERE	0
Liste « d'Union » Présentée par Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED	2

Attribution des sièges :

Les sièges à pourvoir ont été attribués ainsi qu'il suit :

La commission détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages valablement exprimés par le nombre de représentants titulaires des communes à élire au conseil d'administration.

Les représentants au conseil d'administration du centre de gestion sont élus à la proportionnelle.

Chaque liste a droit à autant de sièges de représentants titulaires que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.

Les sièges de représentants titulaires restant à pourvoir sont attribués suivant la règle de la plus forte moyenne.

1. Calcul du quotient électoral :

$$\frac{\text{Nombre de suffrages valablement exprimés}}{\text{Nombre de sièges de titulaires à pourvoir}} \text{ soit } \frac{2}{2} = 1$$

2. Attribution des sièges au quotient :

Liste : « **Union des élus pour le Centre De Gestion** » $\frac{\text{Nombre de voix obtenues}}{\text{Quotient électoral}} \text{ soit } \frac{0}{1} = 0$ soit **0 siège**

Liste : « **d'Union** » $\frac{\text{Nombre de voix obtenues}}{\text{Quotient électoral}} \text{ soit } \frac{2}{1} = 2$ soit **2 sièges**

➤ **Soit 2 sièges attribués**

Nombre de sièges restant à pourvoir : 0.

Sont déclarés élus sur les sièges ainsi obtenus, :

LISTE d'« Union »	
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Corinne GARCIA Conseillère communautaire CA Agglopolys	Johann ELBORY Conseiller communautaire CA Agglopolys
Pascal NOURRISSON Conseiller délégué CA Agglopolys	Yann LAFFONT Vice-président CA AGGLOPOLYS

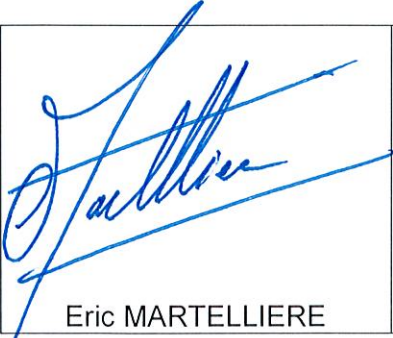
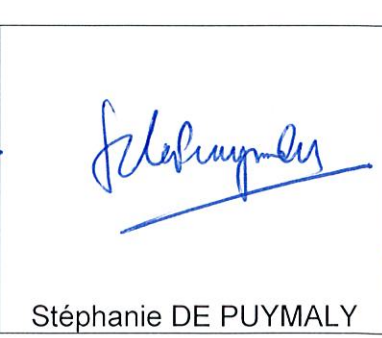
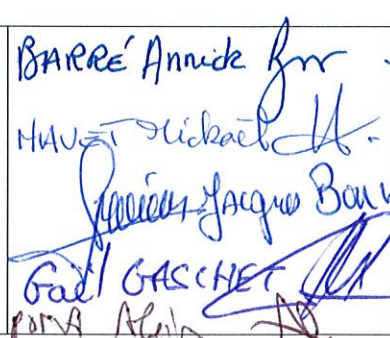
Observations et réclamations : RAS

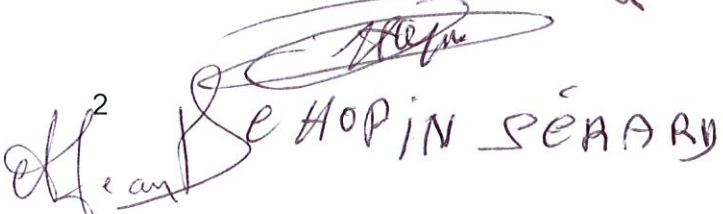
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 26 juin 2026. est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

Le Président,
Nom, Prénom, Qualité

Le Secrétaire,
Nom, Prénom, Qualité

Les représentants de la
commission départementale de
recensement et de
dépouillement des votes
Nom, Prénom, Qualité

 Eric MARTELLIERE	 Stéphanie DE PUYMALY	
---	---	--


Jean Le HOPIN SÉARY